



VIRY NOUVEUIL

ACTUALITES

N°159 janvier-février 2022



Mairie TELEPHONE: 03 23 52 15 60

Policier municipal TELEPHONE: 06 70 52 09 02

E.MAIL: mairie.virynouveau@wanadoo.fr

FAX: 03 23 39 82 57

Dicton du mois: Soleil et chaleur à la Saint-Hilaire (14 janvier) n'indiquent pas la fin de l'hiver.

Dates	Manifestations	Lieux
Samedi 29 janvier	Messe à 18h30	Eglise de Viry-Nouveau
Dimanche 20 février	Messe à 11h00	Eglise de Viry-Nouveau

Naissances: TASSIN Élène née le 20/11/2021
GALLOT Mathéo né le 30/11/2021
FRANCOIS Manoa né le 10/12/2021

État civil



Décès: M. VALLEE Roland, décédé le 16/11/2021 à l'âge de 89 ans
M. SAUVAGE Christian, décédé le 24/11/2021 à l'âge de 77 ans
M. KORZIK Jean, décédé le 15/12/2021 à l'âge de 91 ans
Mme VAN DE CASTEELE née QUEANT Françoise, décédée le 26/12/2021 à l'âge de 77 ans
Mme BOUCHERAT née DROMAS Liliane, décédée le 28/12/2021 à l'âge de 78 ans
M. STRZELECKI Christian, décédé le 30/12/2021 à l'âge de 71 ans
Mme DROMBOIS née LEROY Janine, décédée le 08/01/2022 à l'âge de 88 ans
M. CAFFIAUX Daniel, décédé le 10/01/2022 à l'âge de 63 ans

LE MOT DU MAIRE

L'année 2021 vient de se terminer ainsi que de nombreux travaux et investissements que le Conseil Municipal s'était engagé à réaliser. Pour les plus importants je citerai l'isolation de la cantine, le remplacement des filets et de l'éclairage par lampes à led du stade, le gravillonnage des allées du cimetière ainsi que l'aménagement du columbarium, l'acquisition d'un nouveau tracteur avec épareuse, les peintures de classes et couloir ainsi que celles de la salle Jean Racine, plusieurs confections et réfections de trottoirs, un grand écran et un projecteur à la salle Jean Racine et l'aménagement du parking au stade.

En 2022 nous aurons la construction d'un court de tennis couvert, un chemin piéton joignant la sortie de la commune au centre commercial Auchan, la fin du remplacement des portes et fenêtres de la Mairie et de l'école, l'acquisition d'un petit fourgon pour les services techniques, le remplacement par les lampes à led de l'éclairage du terrain de pétanque, l'ajout de cases au jardin du souvenir et l'isolation de la salle Victor Hugo.

Du côté de la Zac Les Terrages, le permis pour la plaine de jeux se finalise, un compromis de vente est signé avec un aménageur pour l'implantation de plusieurs commerces, une enseigne de vente de véhicules neufs sera présente et un nouveau permis et une CDAC seront redéposés pour l'installation de trois cellules entre Action et La Pataterie. Il est bien entendu que ces installations devront tenir compte des commerces des centres-villes de Tergnier et de Chauny. Si la position du maire de Chauny correspond à son rôle de Président du Pays Chaunois et non à un réfractaire à toute installation sur la Zac, ces implantations verront le jour en 2022/2023.

Je souhaite que les conditions difficiles liées à la covid ne retardent pas trop tous ces projets et je souhaite avant tout que nous en finissions avec ce virus courant 2022. Il est important pour que vive notre commune que les commerces et les entreprises puissent continuer de travailler dans de bonnes conditions et que les activités de nos associations se déroulent normalement.

Au nom du Conseil Municipal, je vous présente tous mes vœux. Que cette nouvelle année vous apporte, ainsi qu'à vos familles, bonheur, santé et prospérité.

RAPPEL INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

En 2022, pour les élections présidentielles qui devraient avoir lieu les

10 et 24 avril, les électeurs pourront s'inscrire **jusqu'au vendredi 4 mars 2022.**

Nous vous informons également qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, **les jeunes majeurs ne seront plus inscrits d'office sur les listes électorales** mais devront effectuer la démarche d'inscription volontairement auprès de nos services.



RAPPEL RAMASSAGE DES DECHETS VERTS Reprise le mardi 15 mars 2022.

RAPPEL PROTECTION DES COMPTEURS D'EAU Pensez à **protéger votre compteur d'eau** ainsi que les canalisations extérieures jusqu'au printemps.

RAPPEL: LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE (CO)

Le monoxyde de carbone est un **gaz dangereux** qui peut être **mortel**.

Il **ne sent rien** et **ne se voit pas**. Aérez au moins 10 mn par jour, faites vérifier et entretenir chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver, respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson, utilisez dehors appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes.

RAPPEL FERMETURE DES PARCS Les parcs seront fermés pour la période hivernale **jusqu'au 28 février**.

RAPPEL DEFIBRILLATEURS Les 4 défibrillateurs sont installés: dans le hall de la Mairie, dans l'entrée de la salle Jean Racine, au stade Bernard Tétar et dans l'ancienne école de Noreuil (salle associative de danse).



BIBLIOTHEQUE Gratuité de la bibliothèque à compter du 01/01/2022. L'inscription est obligatoire.

TRAVAUX A LA CANTINE SCOLAIRE

Des travaux d'isolation ont été effectués à la cantine scolaire.



RAPPEL JOURS DE COLLECTE DES DECHETS

Jours de collecte des ordures ménagères (sacs noirs): **LES LUNDIS**

Collecte sélective (bacs jaunes): **LES MERCREDIS EN SEMAINE IMPAIRE** (5 et 19/01, 2 et 16/02, 2, 16 et 30/03, 13 et 27/04, 11 et 25/05, 8 et 22/06, 6 et 20/07, 3, 17 et 31/08, 14 et 28/09, 12 et 26/10, 9 et 23/11, 7 et 21/12).

Déchets végétaux: **LES MARDIS** à partir du 15 mars jusqu'au 8 novembre 2022

Encombrants: **Pas de ramassage**- Horaires déchèteries hiver: du 01/11 au 31/03, du lundi au samedi 9h-12h et 14h-17h (fermées les dimanches et jours fériés)- Le ramassage des encombrants sera réalisé sur rendez-vous uniquement en raison d'un forfait de 10 € limité à 2m3. Seront collectés uniquement le mobilier, les matelas, les D3E (matériel électronique et électroménager) et la ferraille.

Accueil de la Communauté d'Agglomération: **Tél: 03.23.39.94.94 / 03.23.56.67.44**

mail: secretariat.dst@ctlf.fr

416 COLIS DE NOEL ont été distribués aux seniors.



L'AMICALE PETANQUE VIROISE EN DEUIL

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès, le 30 décembre 2021, de **Christian STRZELECKI**, Président de la PETANQUE VIROISE. Sa gentillesse et son dévouement vont beaucoup nous manquer.





CLUB PEDESTRE DE VIRY-NOUREUIL:

Une centaine de participants sont partis à 9h30 pour un parcours de 6 ou 8 km.



MARCHE DE NOEL , BOURSE AUX JOUETS ET VIDE-DRESSING



Les enfants de l'école ont interprété des chants de Noël sous la direction de leurs enseignantes, Mmes Meuret et Rosé. Un moment très apprécié des parents.



Ensuite tout le monde s'est dirigé à l'extérieur pour le lâcher de ballons accompagné par le Dynamic Show.



Les animations de l'après-midi: l'Association Danse Country



Démonstration de karaté



Aubade de Noël par les musiciens de l'Harmonie Laféroise et les chorales Chrysalide et Musico-chœur.



Les mascottes et le Père Noël sont arrivés accompagnés par tous ces chants de Noël.





Distribution de cadeaux et de bonbons par le Père Noël



La restauration était assurée avec efficacité par le Bar-Brasserie « Au grain d'Sel »



Merci au Bar-Brasserie « Au grain d'Sel » pour le repas du soir au profit du Téléthon.



Merci à LA BOULANGERIE CHARLIER pour le pain et le gâteau offerts.

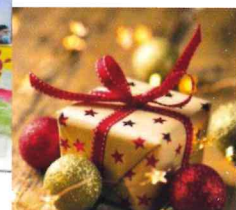




La soirée s'est terminée par un spectacle de qualité « A nous les yéyés » « Salut les copains ». Les spectateurs présents ont pu reprendre en chœur les chansons des années « 60 ». Une belle soirée qui a enchanté tout le monde.



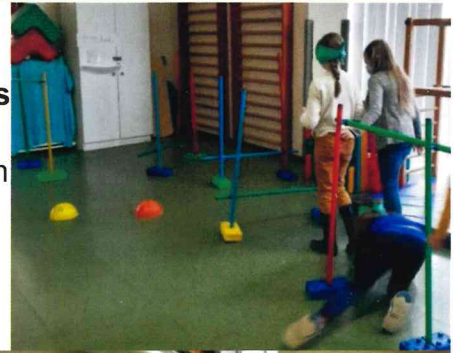
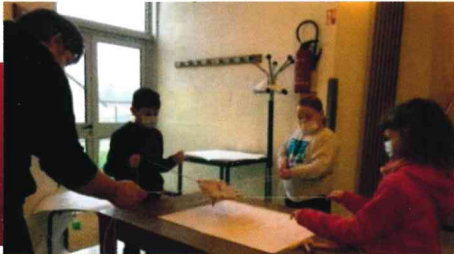
Cette année, les dons récoltés pour le TELETHON se sont élevés à 1658 euros! Cette réussite est due à toutes les personnes présentes qui se sont investies lors des différentes manifestations.



TELETHON 2021 ET NOEL A L'ECOLE

A l'occasion du Téléthon, nous nous sommes mis dans la situation de personnes handicapées. Différents ateliers nous ont été proposés par nos maîtresses: **atelier fauteuil roulant et béquilles, atelier yeux bandés, atelier casque anti bruit, atelier braille, jeux collectifs solidaires** (tenir une baguette chinoise en franchissant des obstacles, écrire le mot Téléthon ou retranscrire le logo Téléthon...). Nous avons apprécié d'être sensibilisés à ces différents handicaps. Nous remercions les parents d'élèves et Mathieu (professeur de tennis) pour leur aide.

Les élèves de Viry-Nouveau



Les cadeaux de Noël à l'école



Deux jolis panneaux composés des dessins des enfants de la garderie aidés de Mme Céline Legrand.

Suite à notre participation scientifique au projet « Elève ton blob », nous avons obtenu, ainsi que nos maîtresses, un diplôme. Il nous a été envoyé par l'équipe d'Audrey Dussutour (Directrice de recherche au CNRS) et Thomas Pesquet (astronaute français) l'a signé.

Les élèves de CE2/CM1/CM2

Des nouvelles du « BLOB »



COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 10/12/2021

Etaient présents : M. FAREZ- Mme FELBACQ- M. GUEGUEN-M. FLICOTEAUX-Mme PORTEMER- M. BARDOUX- M. PROISY-Mme LEFEBVRE- M. MOUVIER-Mme VATIN-TERNAT- Mme CREPIN-Mme CORDELETTE

Pouvoirs : M. DETOURNE à M. FAREZ/ M. DEVAULX à M. GUEGUEN/ Mme LAVALLARD à Mme LEFEBVRE/ M. LEROY à Mme VATIN TERNAT/ M. SANDRON à M. FLICOTEAUX/ Mme SEZILLE à Mme PORTEMER

Absents excusés : Mme HÉLIN Corinne, M. DETOURNE, M. DEVAULX, Mme LAVALLARD, M. LEROY, M. SANDRON, Mme SEZILLE

Secrétaire de séance : Monsieur Rodolphe PROISY a été élu secrétaire

Adoption du Procès-verbal du 17/09/2021

► Suppression de la régie bibliothèque Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre fin à la régie relative à l'encaissement des produits provenant des inscriptions annuelles à la bibliothèque municipale de VIRY-NOUREUIL.

► Tarifs communaux 2022- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs appliqués par la commune en matière de cantine/étude, locations de salles municipales, concessions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 01/01/2022 les tarifs suivants : Cantine : 3.80 € / Etude : 1.50 € / Garderie : 2 € / Etude + garderie : 2.50 € / Cimetière : Concession simple : 130 € Concession double : 200 € Caverne : 800 € / Location J.RACINE : 470,00 € / 230,00 € (Association ayant participé au défilé, valable 1 fois par an) / 350,00 € (Association ayant participé au défilé, valable 1 fois par an pour une 2^{de} loc)- Location du 1er novembre au 31 mars charges sup : +50,00 € / V.HUGO : 155,00 € (tarif habitants Viry-Nouveau)- Location du 1er novembre au 31 mars charges sup : +25,00 €.

► Adhésion à la médecine préventive du Centre de Gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

► Tableau des effectifs à compter du 01/01/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant l'avancement de grade de deux agents à compter du 1^{er} janvier 2022 et d'un agent à compter du 1^{er} mars 2022, décide à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, de créer un poste d'A.T.S.E.M. principal de 1^{ère} classe à temps complet, de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet.

► Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne des Hauts de France

Dans le cadre du projet de construction d'un court de tennis couvert, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne des Hauts-de-France un emprunt d'un montant de 150 000 €, d'une durée de 15 ans, à une périodicité trimestrielle et échéances constantes, au taux fixe de 1,03 % et avec 300 € de frais de dossier.

► Exercice 2021-Décision modificative n°3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que, suite à l'étude réalisée par l'ADICA concernant l'aménagement de la rue Jean Jaurès et à la réalisation d'un emprunt pour financer la construction d'un court de tennis couvert, il convient d'inscrire les crédits et les transferts suivants :

Section d'investissement – dépenses Chapitre 20, article 2031: 3 846.00 €/ Chapitre 21, article 2152: -3 846.00 €/ Chapitre 21, article 21318: 150 000.00 €

Section d'investissement – recettes Chapitre 16, article 1641: 150 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à inscrire au budget 2021 les crédits sus-indiqués, à accomplir les formalités subséquentes.

► Aisne Partenariat Voirie-Demande de subvention départementale

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du dispositif APV programme 2022 pour les travaux suivants : création d'une sente piétonne et d'un passage protégé (montant HT : 90 671.00 €, montant TTC : 108 805.20 €), s'engage à affecter à ces travaux sur le budget communal 2022, à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

► Aisne Partenariat Investissement-Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux-Demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite du CONSEIL DEPARTEMENTAL et de l'Etat pour:

- L'aménagement de 12 cases dans le columbarium du cimetière - Coût des travaux H.T : 4390.00 €
- Achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques - Coût des travaux H.T : 18 400 €
- Rénovation de l'éclairage au boulodrome - Coût des travaux H.T : 6 266.60 €
- Isolation du plafond de la salle municipale Victor Hugo - Coût des travaux H.T : 8 217.70 €
- Aménagements et travaux à l'école - Coût des travaux H.T : 9 700.00 €
- Aménagements et travaux en mairie - Coût des travaux H.T : 5 250.00 €

Une subvention au titre de l'Aisne Partenariat Investissement et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programmation 2022. Le montant non subventionné sera pris en charge par le Budget Communal.

► Subventions 4L Trophy-Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer aux associations « Clak 4L » et « Irish Trophy », associations participant au raid humanitaire 4L Trophy 2022, une subvention d'un montant de 250 € soit un montant total de 500 € qui sera inscrite au budget 2020 à l'article 6574.

► Renouvellement bail rural

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder le renouvellement pour une durée de 9 années, à M. PIGEON Mathieu pour les parcelles cadastrées ZA n°62-63-64 et AK n°162.

► Avis sur le projet de Pacte de Gouvernance de la Communauté d'Agglomération

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a décidé d'élaborer un pacte de gouvernance avec pour objectifs de préciser le rôle et les relations entre les différentes instances de la communauté d'agglomération, d'optimiser les processus décisionnels de la collectivité, de garantir la meilleure articulation possible entre la communauté et ses communes membres et de renforcer le lien entre les élus et leur établissement public de coopération intercommunale. Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet de pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition ci-dessus à l'unanimité.